

Le risque d'inondation en Vendée

Sommaire :

1-Extrait du Dossier Départemental des Risques majeurs.

2-Dossier communal d'information du Plan de Prévention des Inondations de Mareuil sur Lay Dissais.

3-Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique de Mareuil sur Lay Dissais.

Questions :

Q1-Rappelez ce qu'est une inondation.Par quelles catastrophes le risque d'inondation peut-il se manifester ? Quels facteurs peuvent être à l'origine d'une inondation ?

Q2-La Vendée est-elle particulièrement concernée par le risque d'inondation ? Justifiez votre réponse.

Q3-Quelles sont les communes particulièrement concernées par le risque d'inondation ?

Q4-Comment prévient-on le risque d'inondation ?

Q5-Situez Mareuil sur Lay Dissais.

Q6-Décrivez le risque d'inondation auquel la commune est soumise : quelle est son origine ? Par quelle catastrophe pourrait-il se concrétiser ?

Q7-Comment la commune prévient-elle ce risque ?

Q8-Mareuil sur Lay Dissais est-elle soumise à un autre risque ? Justifiez votre réponse.

I - QU'EST-CE QU'UNE INONDATION TERRESTRE ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables.



Source : SIRP/QUINTIN

II - COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

- un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales ; inondation de plaine,
- des pluies torrentielles,
- un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux ...

III - QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT ?

Il s'agit principalement des inondations provoquées par débordement direct ; les risques liés à l'insuffisance du réseau pluvial ne sont pas traités comme risque naturel.

Les rivières et les fleuves vendéens sont de faible importance et le régime de crues s'apparente plutôt à celui des cours d'eau de plaines alluviales. Néanmoins, leur débit est étroitement lié à la pluviométrie et peut entraîner parfois des réactions rapides.

La crue exceptionnelle de 1960 a provoqué des dégâts considérables dans le département (destruction de ponts, usines inondées, bourgs sinistrés). Elle constitue la référence en matière d'inondation depuis 50 ans, voire depuis 100 ans.

La crue d'avril 1983 fut d'une importance comparable.

Trois bassins versants sont principalement concernés par un risque d'inondation présentant un caractère certain de gravité.

♦ Le bassin hydrographique de la Sèvre Nantaise et de ses 4 affluents (l'Ouin, la Moine, la Maine et la Sanguèze) couvre une superficie de 2.370 km² dont une grande partie concerne la Vendée (920 km²).

La rivière coule dans un lit encaissé et connaît des crues hivernales importantes touchant parfois des zones urbanisées (63 km en Vendée).

Les crues récentes :

Station de Tiffauges (1968 - 1995)

DATE	HAUTEUR D'EAU EN METRES	DEBIT MAX INSTANT. EN M3/s
04/11/1960		650 (estimé)
09/04/1983	5,02	442
24/11/1984	3,97	239
12/01/1993	3,87	243
22/01/1995	4,24	non établi

Source : DIREN

♦ Le bassin du Lay (1044 km²) constitue le réseau hydrographique le plus important de Vendée. Le Lay (110km) résulte de la confluence du grand et du petit Lay, avec, pour principaux affluents, la Smagne, le Marillet et l'Yon.

Station de Monsireigne (1968 - 1995)

DATE	HAUTEUR D'EAU EN METRES
04/06/1979	3,17
04/12/1992	2,87
09/04/1983	2,74
20/02/1977	2,69
20/12/1982	2,66
12/01/1993	2,64
22/01/1995	2,70

Source : DIREN

Station de Mareuil (1973 - 1995)

DATE	DEBIT MAX INST. EN M3/s
1960	
1983	314
1977	274
1982	238
1992	222
1993	217
1995	202

♦ La Sèvre Niortaise (155 km) s'écoule sur une surface de faible pente et est reliée à de nombreux canaux formant le Marais Poitevin.

Deux affluents de la Sèvre Niortaise sont concernés par les inondations : la Vendée et l'Autise.

Le département est également concerné par l'existence de grandes surfaces de marais (Breton, Poitevin, côtiers) aux systèmes hydrauliques complexes et qui sont traditionnellement soumises à des inondations. Ces zones ne sont donc pas concernées le plus souvent par l'information préventive, dans le cadre des inondations d'origine terrestre.

Le tableau suivant récapitule le niveau de risque des communes.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Nombre de communes	7	20	125	152
%	4,60	13,16	82,24	100

Environ la moitié des communes de Vendée est concernée par le risque d'inondation.

Les enjeux humains sont, cependant, faibles en Vendée, au regard des situations dans d'autres départements.

Les communes inscrites au niveau 1 sont :

- ♦ Mareuil-sur-Lay-Dissais

Situé à la confluence du Lay, de la Smagne et du Marillet, Mareuil-sur-Lay-Dissais concentre les risques sur le Lay ; régulièrement atteinte par les inondations (1979, 1983, 1992, 1993, 1995) la commune fut fortement touchée par la crue de 1960.



Source : SIDPC

♦ Fontenay-le-Comte
Les quartiers bas de la commune sont particulièrement concernés.

♦ Cugand, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Tiffauges, La Faute-sur-Mer

Parmi les communes identifiées en risque 2 ou 3, plusieurs ressortent, compte tenu du nombre d'habitants concernés ou des enjeux économiques dont notamment :

- La Roche-sur-Yon
- Les Herbiers (La Maine)
- Sainte Cécile (Le Petit Lay)
- Sainte Hermine (La Smagne)
- Nieul-sur-l'Autise
- Damvix et le Mazeau pour la Sèvre Niortaise



Source : DDE

IV - QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LE DEPARTEMENT ?

Repérage des zones exposées

- crue du 21 décembre 1982 (le Lay, la Sèvre Niortaise, la Vendée, l'Autise)
- crue de novembre 1960 (le Lay, la Sèvre Nantaise) plans des zones inondées pour les communes de Mareuil-sur-Lay-Dissais, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Mortagne-sur-Sèvre, les Herbiers, Sainte Hermine...)
- POS de La Roche-sur-Yon
- Atlas des zones inondables du Lay, de la Vendée, de la Sèvre Nantaise
- Prise en compte au niveau des S.A.G.E du problème des zones inondables
- Plan de Prévention des Risques de la ville de Fontenay-le-Comte, de la Vendée et de la Sèvre Nantaise
- Projet de Plan de Prévention des Risques du Lay amont et estuaire

Réseau de surveillance

- Service d'annonce des crues de la Sèvre Nantaise.

Plan de secours

- Plan ORSEC
- Plan de secours " crues de la rivière Vendée " élaboré en 1998.

V - QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

👉 SACHEZ-LE

Renseignez-vous

- Demandez à la mairie de votre commune les informations disponibles sur les zones inondables ou fréquemment inondées et consultez les documents les concernant (PPR, Atlas, POS/PLU).
- Il y a plusieurs sortes d'inondation : vous serez généralement averti de la montée des eaux avec un préavis de quelques heures ; mais attention, certaines inondations surviennent brutalement.

👉 LES BONS REFLEXES

Suivez les consignes des autorités

Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux.

Source : SIRP/QUINTIN



- Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile (portes, soupiraux,...).
 - Placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien,...).
 - Mettez les animaux d'élevage à l'abri sur les hauteurs.
 - Coupez l'électricité et le gaz.
- Soyez prêt à évacuer votre maison si nécessaire.
Eloignez-vous des torrents lors des orages.

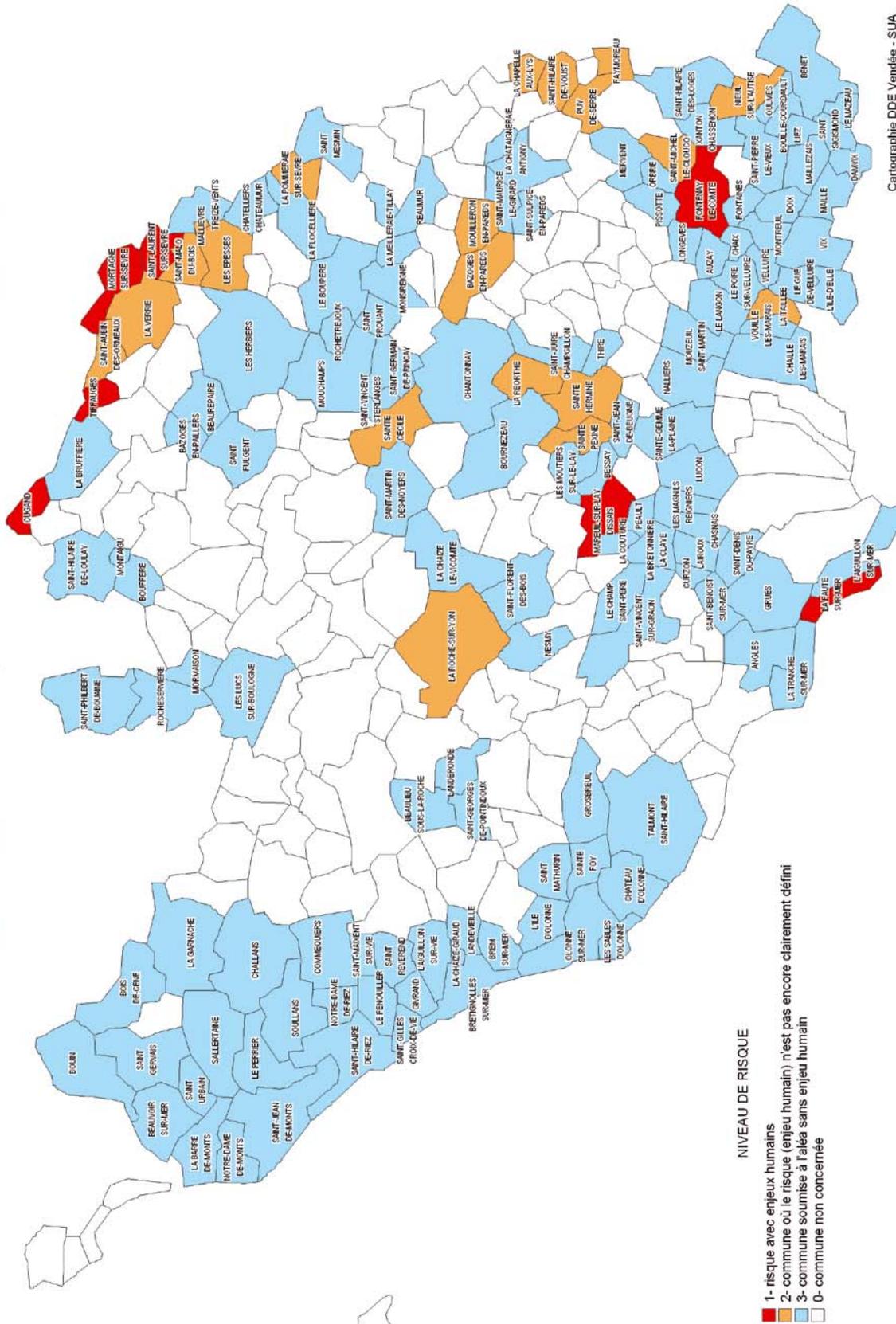
👉 SOYEZ RESPONSABLE

- Ne traversez pas une zone inondée ni à pied ni en voiture

VI - OU S'INFORMER ?

- ↳ Préfecture - Service interministériel de Défense et de Protection Civile,
29, rue Delille - 85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9 - Tél 02 51 36 70 85
- ↳ Direction Départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
19, rue Montesquieu - BP 827 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél 02 51 44 32 53
- ↳ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
185 boulevard du Maréchal Leclerc - 85020 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél 02 51 47 10 00
- ↳ Communes concernées
- ↳ Internet
Le site du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur la prévention des risques majeurs : www.prim.net

COMMUNES SOUMISES AU RISQUE D'INONDATION TERRESTRE



Cartographie DDE Vendée - SUA
 Source : DDE
 janvier 2005



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Vendée



Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

Dossier communal d'information

*à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques*



Mareuil sur Lay Dissais



- *Fiche synthétique*
- *Extraits cartographiques*

Décembre 2005

Commune de Mareuil sur Lay Dissais

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **06-CAB-SIDPC-040**

du **15 février 2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui** **non**

approuvé date **18 février 2005** aléa **inondation**

Les documents de référence sont :

PPRi du Lay amont Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **oui** **non**

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **la** zone **lb** zone **II** zone **III** **non**

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Copie du zonage réglementaire du PPRi en date du 18 février 2005 - 3 planches A3

Commune de Mareuil sur Lay - Dissais

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES du PPRi du Lay amont

approuvé le 18 février 2005

Légende



Zone rouge (R) Zone non constructible ou à préserver

R2 Aléa moyen

R3 Aléa fort

R4 Aléa très fort



Zone bleue (B) Zone où le développement peut être admis

B2 Aléa moyen

B3 Aléa fort

B4 Aléa très fort

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

Le Lay, formé par le Petit Lay et le Grand Lay, se jette dans l'océan Atlantique dans la baie de l'Aiguillon après un parcours de 80 km. Il connaît régulièrement des crues importantes, les épisodes de crues se produisant généralement durant la période hivernale.

Le Petit Lay (65 km) prend sa source dans le département de la Vendée, sur la commune de Saint Michel Mont Mercure (altitude 210 m). Le Grand Lay (52 km) prend sa source dans le département de la Vendée, sur la commune de Saint Pierre du Chemin (altitude 190m). La partie du Lay (18 km) concernée par le PPRi s'étend depuis l'Assemblée des Deux Lay (altitude 20 m) jusqu'à la commune de Péault.

1. Nature et caractéristiques de la crue

Le Lay a connu de nombreuses crues dont celles de 1960, 1969, 1977, 1979 (bassin haut du Petit Lay), 1982 et 1983.

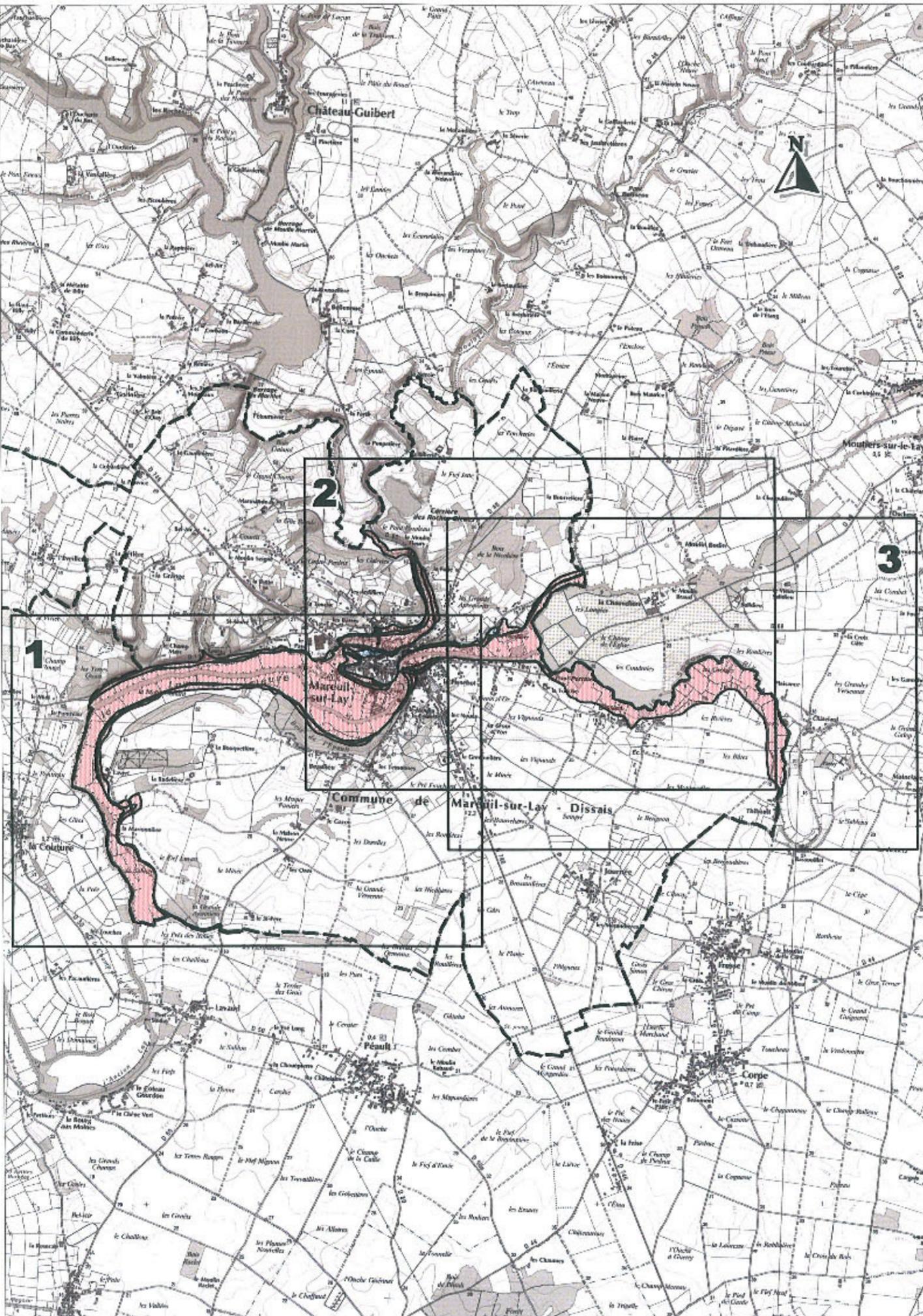
Les crues historiques suivantes sont retenues comme crues de référence pour la détermination de la zone inondable et des aléas :

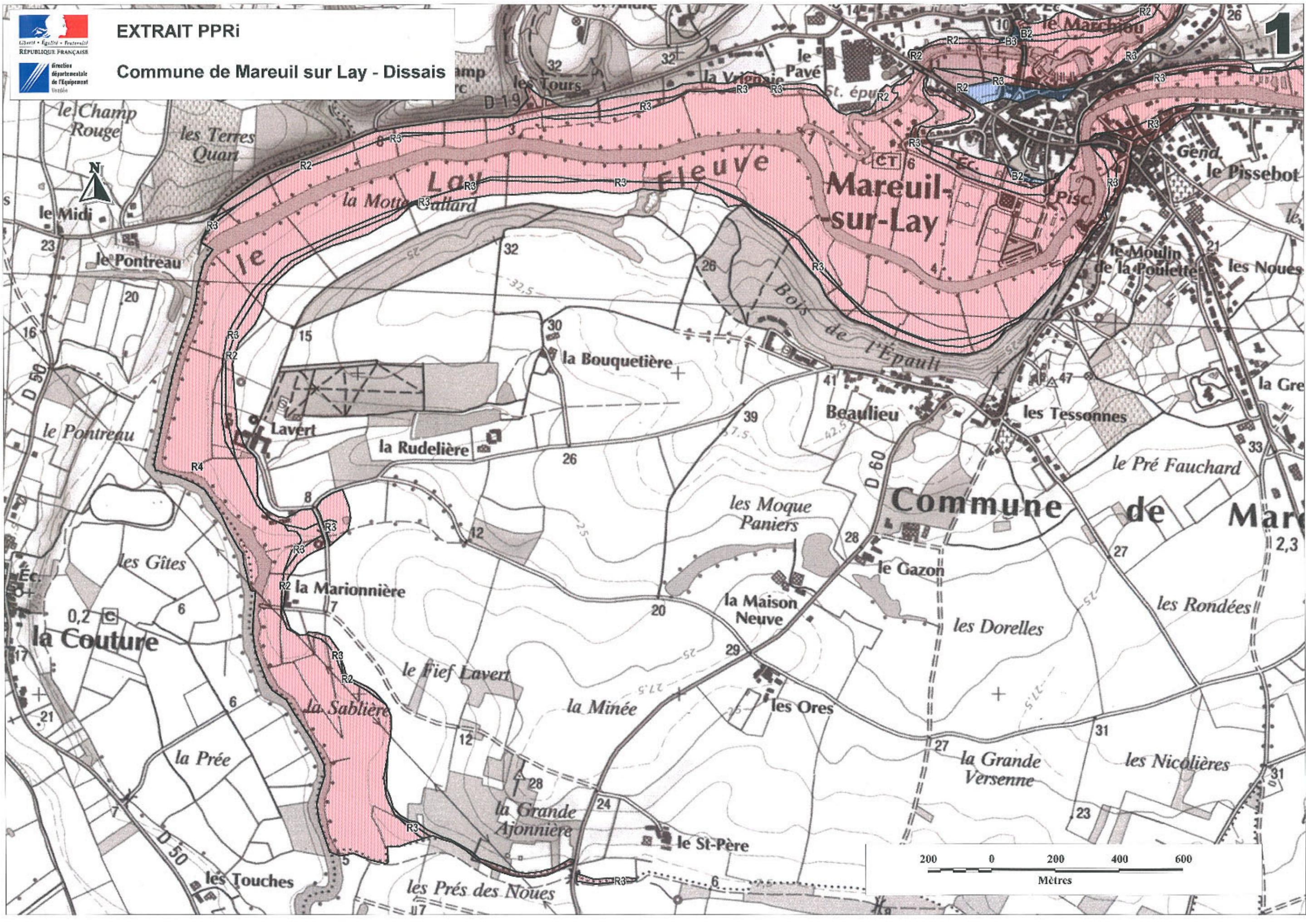
- crue locale de juin 1979 pour le bassin versant du Petit Lay depuis sa source jusqu'à Mouchamps ;
- crue générale de novembre 1960 pour le bassin versant du Petit Lay à l'aval de Mouchamps et les bassins versants du Grand Lay et du Lay jusqu'à Péault.

2. Intensité et qualification de la crue

Les niveaux d'aléas d'inondation sont définis comme suit :

- aléa moyen : profondeur de submersion < 1 m et vitesse < 0,5 m/s,
- aléa fort : profondeur de submersion comprise entre 1 m et 2 m et vitesse < 0,5 m/s ou profondeur de submersion < 1 m et vitesse comprise entre 0,5 m/s et 1 m/s,
- aléa très fort : profondeur de submersion > 1 m et vitesse > 0,5 m/s, ou vitesse > 1 m/s, ou profondeur de submersion > 2 m.



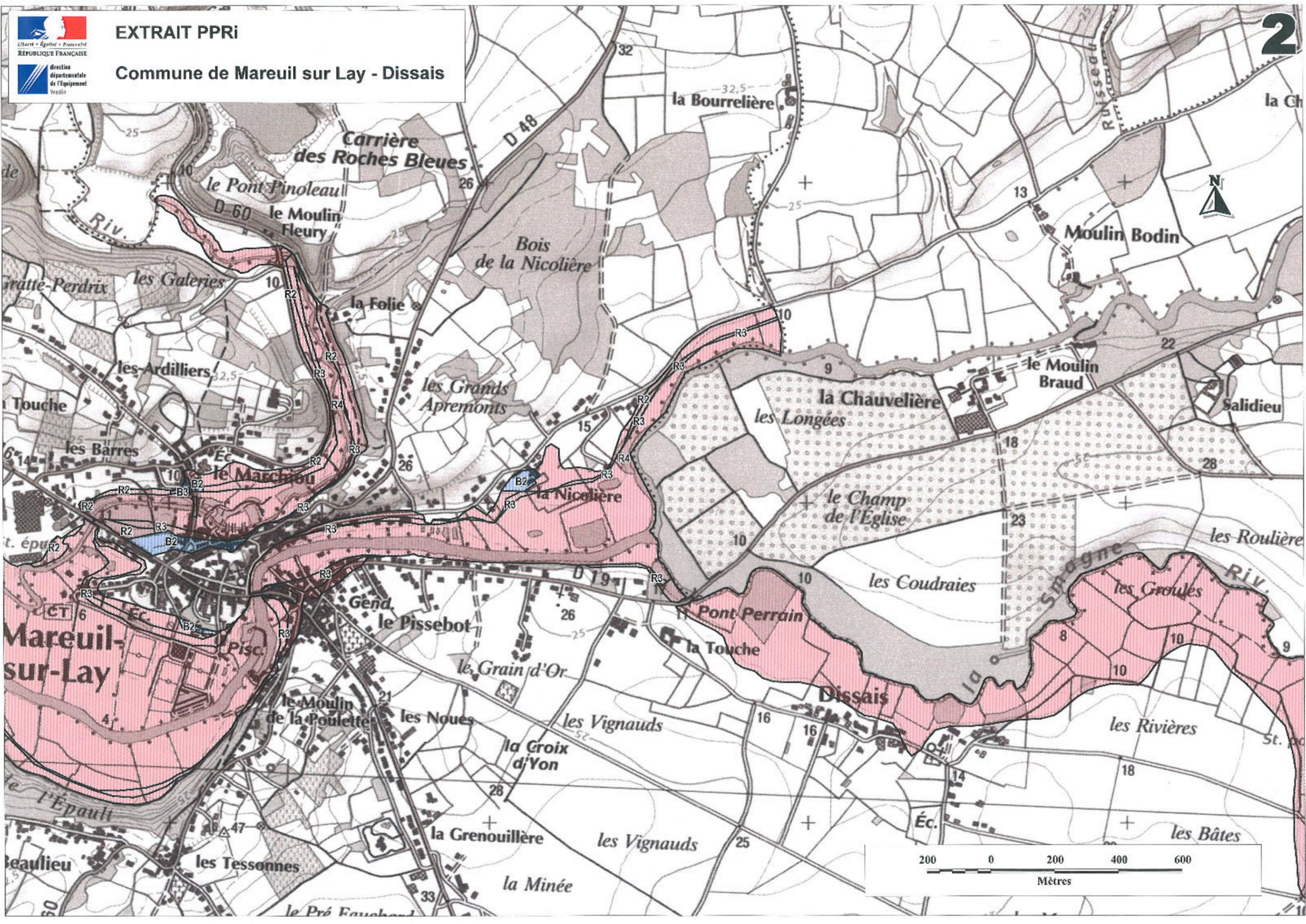




EXTRAIT PPRI

Commune de Mareuil sur Lay - Dissais

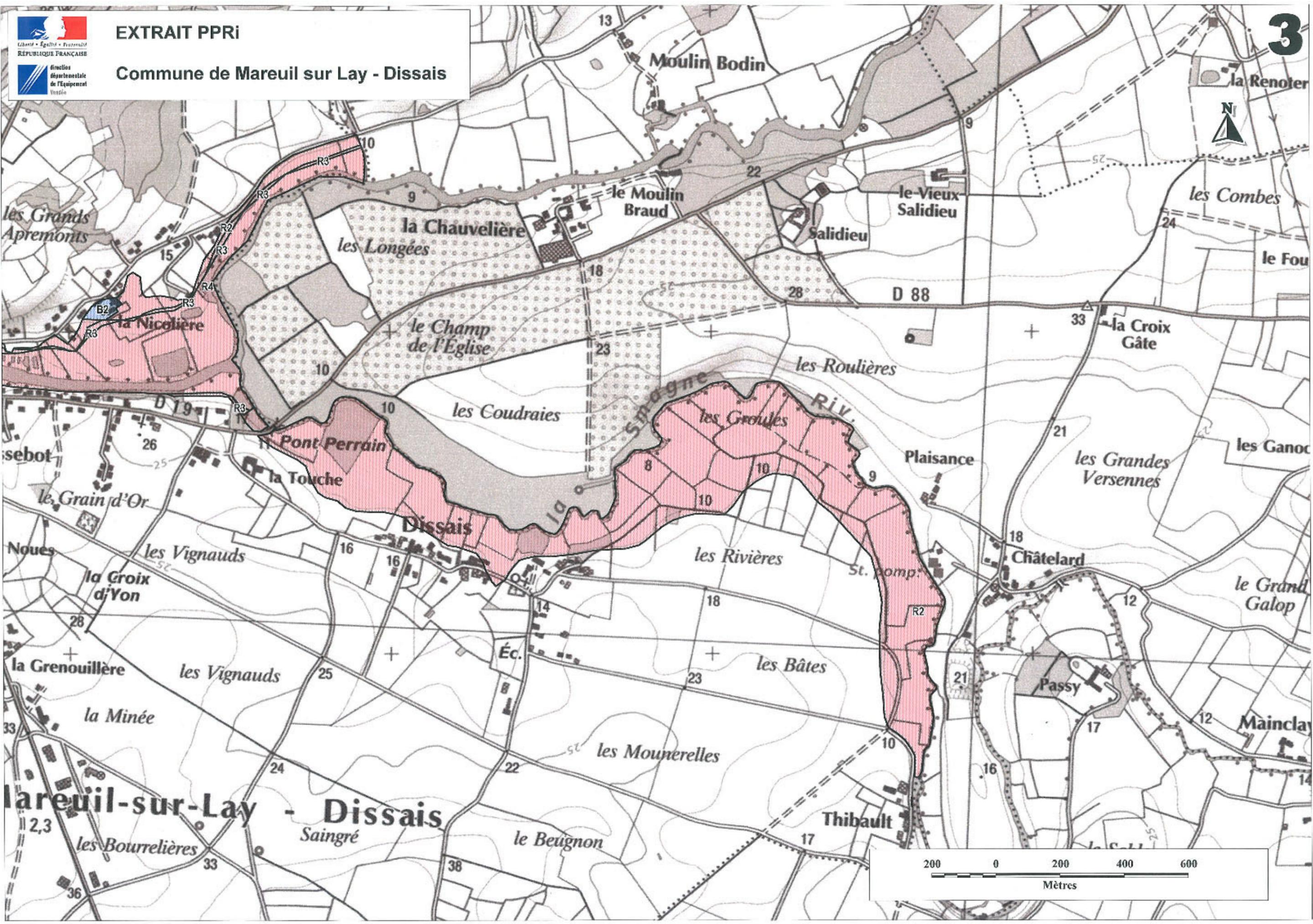
2





EXTRAIT PPRI

Commune de Mareuil sur Lay - Dissais



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

**ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 06-CAB-SIDPC-040
DU 15 FEVRIER 2006
RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LISTE DES ARRETES PORTANT OU AYANT PORTE
RECONNAISSANCE DE L'ETAT
DE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE**

COMMUNE DE : MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	11/01/1993	12/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	11/01/1993	12/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	29/09/1999	30/09/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/09/1999	30/09/1999	07/02/2000	26/02/2000
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation – Par ruissellement et coulée de boue	05/01/2001	06/01/2001	29/05/2001	14/06/2001
Inondation – Par une crue (débordement de cours d'eau)	05/01/2001	06/01/2001	29/05/2001	14/06/2001

VU pour être annexé à mon arrêté
du 15 FEV. 2006
La Roche-sur-Yon, le 15 FEV. 2006
LE PRÉFET

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

David-Anthony DELAVOËT

